

Projet d'accueil

« Les Zigotos »

Accueils extrascolaires de la commune de Baelen - Membach

Type d'accueil organisé

Il s'agit d'un accueil extrascolaire dont le pouvoir organisateur est la Commune de Baelen.

L'Administration communale souhaitait répondre à la demande croissante des parents, en offrant à leur(s) enfant(s), un accueil de qualité et un encadrement compétent avec pour objectif de répondre aux besoins des enfants et d'assurer leur bien-être.

L'entité de Baelen compte 2 écoles communales. Ces 2 écoles ont un seul et unique projet d'accueil. Le but est d'établir une cohérence au sein de l'équipe éducative et d'offrir un service de qualité équivalent dans chaque école. Les accueils ne seront plus des lieux de surveillance des enfants mais des lieux d'accueil conformes au Code de qualité et agréés par l'ONE.

Coordonnées

Administration communale de Baelen
Rue de la Régence, 1
4837 Baelen
087/76.01.10.

Responsable de Projet
Madame Laurence Schoubben
Rue de la Régence, 1
4837 Baelen
Tel : 087/76.01.42.
E-mail : atl@baelen.be

Ecole communale de Baelen
Rue de la Régence, 1
4837 Baelen
Tel : 087/76.28.32.
E-mail : ecole.baelen@baelen.be
Direction : Mme JENNES Sandrine

Ecole communale de Membach
Place Thomas Palm, 15
4837 Membach
Tel : 087/74.28.18.
E-mail : ecole.membach@gmail.com
Direction : Mme NEYKEN Valérie

Public accueilli

L'accueil, au sein de chaque école communale de Baelen, est accessible à tous les enfants scolarisés dans son enseignement maternel ou primaire.

L'accueil du mercredi après-midi est également accessible aux enfants résidant dans la commune qui ne fréquentent pas une de ces écoles.

Horaires

Le personnel est responsable de l'encadrement des enfants :



1. Lors de l'accueil extrascolaire (avant et après l'école)
 - De 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi.
 - De la fin des cours jusque 18h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - De 12h05 à 13h00 le mercredi (uniquement à Baelen).
2. Le Mercredi de 13h00 à 17h30 (sur inscription annuelle).
 - Le mercredi après-midi, l'accueil est centralisé à l'école de Baelen. Les enfants de Membach sont véhiculés vers le site de l'accueil de Baelen.
 - Les activités encadrées se déroulent de 13h30 à 15h30 (excepté excursions ou autres sorties).
La reprise des enfants par les parents aura lieu à partir de 15h40 afin de ne pas perturber les activités.
3. Lors des journées pédagogiques de 7h30 à 18h00.
4. Une période d'aide aux devoirs est intégrée à l'horaire de l'accueil pour ceux qui le souhaitent dans les deux écoles. L'étude a lieu :
 - De 15h45 à 16h45 le lundi, mardi et jeudi à Baelen.
 - De 15h30 à 16h30 le lundi, mardi et jeudi à Membach.

Inscription

Il est important de remplir la fiche d'inscription et la fiche médicale destinées à l'accueil pour chaque enfant et la rendre dans le courant de la première semaine de la rentrée scolaire. La participation de l'enfant à l'aide aux devoirs doit également être mentionnée sur ladite fiche. Tout changement dans les informations mentionnées sur la fiche doit être communiqué sans délai aux accueillantes par le(s) parent(s) ou le(s) responsable(s) de l'enfant.

Il n'y a pas lieu de faire une réservation pour l'accueil du matin et du soir. Par contre, l'accueil du mercredi après-midi ne se fera que sur inscription annuelle. Les inscriptions se font à partir du 15 juin dans la limite des places disponibles par tranche d'âge. La priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents sont légalement occupés professionnellement. Les inscriptions sont à renvoyer à la responsable de l'accueil extrascolaire, Madame Laurence Schoubben, à l'administration communale ou par mail à : atl@baelen.be.

Pour les journées pédagogiques, une simple inscription au préalable par mail ou par téléphone auprès de l'école est requise.

En s'inscrivant à l'accueil, les parents et les enfants acceptent le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur de l'accueil.

Tarif

Le coût pour l'accueil du soir le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi est de :



- 1€ pour un départ entre 15h30 et 16h29,
 - 2€ pour un départ entre 16h30 et 18h00,
- Pour le premier enfant.
- 0.50€ pour un départ entre 15h30 et 16h29,
 - 1€ pour un départ entre 16h30 et 18h00,
- Pour le ou les enfant(s) suivant(s) de la même famille.
- Facture mensuelle.

Pour le mercredi après-midi :

- L'intervention financière des parents est fixée comme suit : nombre de mercredis « scolaires » x 4€ et ce, quelle que soit la durée de l'accueil et le nombre de présences avec néanmoins 5 absences gratuites par année (hors certificat médical).
L'accueil du mercredi après-midi ne se fait que sur inscription annuelle (dans la limite des places disponibles).
- Facture mensuelle.

En cas de retard des parents (un retard occasionnel peut arriver) :



- Le premier, un avertissement est envoyé aux parents,
- À partir du second, une amende de 2,50€ par quart d'heure **entamé** sera facturée.
- Les parents qui confient leur(s) enfants à l'accueil extra-scolaire doivent prendre les dispositions pour respecter les horaires établis et éviter tout retard, ceci afin de préserver la vie familiale du personnel encadrant.

L'accès à l'accueil est gratuit :

- Le matin de 7h30 à 8h30,
- Le soir de 15h10 à 15h30,
- Le mercredi de 12h05 à 13h00 à Baelen.

Pour l'aide aux devoirs : 1,50€/enfant + 1€ (ou 0,50€ pour le ou les enfant(s) suivant(s) de la même famille) si l'enfant réintègre l'accueil après l'aide aux devoirs.

Le tarif habituel de l'accueil est appliqué après 15h30 lors des journées pédagogiques.

Déductibilité des frais de garde : un listing complet des présences et des participations financières des parents est tenu en vue de l'élaboration de l'attestation fiscale annuelle.

La participation financière ne doit pas représenter un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de problème financier, une solution acceptable pourra être recherchée (étalement du paiement dans le temps, arrangement avec le CPAS...).

L'équipe d'encadrement

Les accueillant(e)s sont désigné(e)s, engagé(e)s et rémunéré(e)s par l'Administration communale, en respectant les normes d'encadrement souhaitées par l'ONE. L'encadrement est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'accueil.

Les accueillant(e)s sont supervisées par une responsable de projet, Madame Laurence Schoubben, sous l'autorité de l'échevin responsable de l'accueil temps libre.

Son parcours professionnel et le processus continu de formations relatives à sa fonction lui permette de réaliser ses missions :

- Assurer la gestion, l'accompagnement, le soutien de l'équipe, l'organisation de réunions ;
- Assurer le suivi des accueillant(e)s et de leur plan de formation ;
- Organiser l'accueil, veiller à son bon fonctionnement ;
- Garantir le suivi du projet d'accueil, le développement de la qualité ;
- Assurer de la gestion administrative ;
- Veiller à la diffusion de l'information entre tous les acteurs.

Les accueillant(e)s extrascolaires sont un trait d'union fondamental entre l'école et la famille. Leurs missions sont par conséquent multiples et variées :

- Accueillir les enfants, les parents ou toute autre personne habilitée à reprendre l'enfant ;
- Encadrer les enfants dans le respect du rythme, des capacités et des besoins de chacun ;
- Offrir un espace de vie agréable, rassurant et adapté aux enfants accueillis ;
- Veiller à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être ;
- Proposer des activités multidimensionnelles ludiques et diversifiées en veillant à laisser une place importante à la prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre ;
- Favoriser la communication entre les différents acteurs, relayer l'information, être à l'écoute
- Soutenir l'enfant dans ses difficultés, le rassurer, l'encourager à persévérer ;
- S'adapter à chaque enfant et à toutes les circonstances ;
- Respecter et faire respecter le cadre fixé, les valeurs de l'établissement, les infrastructures, le matériel, ...

Ce sont des professionnel(le)s disposant d'une formation adaptée à l'accueil temps libre. Tou(te)s les accueillant(e)s sont invité(e)s à suivre un plan de formation continue répondant aux exigences du décret ATL.

Les accueillant(e)s actuellement en fonction ont suivi et continuent de suivre des formations en lien direct avec leur travail. C'est-à-dire qu'ils/elles devront suivre 50 heures de formation (minimum) tous les 3 ans.

Assurance

Des assurances « responsabilité civile » et « accident corporel » sont contractées par la Commune. Ces assurances ne concernent pas les détériorations, pertes et vols d'objets personnels. Les parents doivent donc veiller à ce que leur(s) enfant(s) ne vienne(nt) pas à l'accueil avec des objets de valeur.

En cas d'accident ou d'incident, la personne responsable mentionnée sur le dossier d'inscription de l'enfant sera immédiatement contactée.

Projet éducatif

Introduction

Bien que situé dans les locaux de l'école, l'accueil extrascolaire est un espace-temps distinct de l'enseignement. Le temps libre est un moment de transition entre la maison et l'école durant lequel nous souhaitons que les enfants puissent s'épanouir et se développer en toute sécurité dans le respect des valeurs inculquées à l'école et en famille.

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction, en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps de l'accueil est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière.

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe. Les périodes d'accueil offrent une véritable expérience de vie en communauté.

Les temps libres sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Le bien-être de l'enfant se construit de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins, mais aussi l'écoute de son entourage direct.

La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité, offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.



Objectifs principaux

- Contribuer à l'**épanouissement** global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leur capacité et à leur rythme ;
- **Donner un cadre** de référence à l'enfant, lui donner des points de repère.
Nous sommes convaincus de l'importance de règles et de limites au sein du lieu d'accueil. Une charte rédigée avec les enfants, en accord avec les règles de l'école, régit le lieu d'accueil. Elle est affichée dans le local.
- Apprentissage de la **citoyenneté** en apprenant aux enfants les valeurs de la vie en communauté, les normes du groupe et les comportements citoyens : politesse, respect d'autrui, non-violence, honnêteté (ex : dire bonjour aux autres enfants et à l'accueillante, dire « merci », ...).
- Développer un esprit de **solidarité** en encourageant les échanges (discussion, négociation), en apprenant à gérer les différences entre les individus.

- Contribuer au **développement physique** de l'enfant par la pratique quotidienne de sports, de jeux ou d'activités de plein air, tout en tenant compte des rythmes de vie et des besoins physiologiques de chacun (besoin de repos et de détente, après l'école) ;
- Contribuer au **développement intellectuel** de l'enfant grâce à des jeux éducatifs ou à des jeux de société ;
- Permettre aux enfants d'avoir des moments de **détente** pendant lesquels, s'ils le désirent, ils peuvent s'occuper librement ;
- Amener l'enfant à être **créatif et inventif** lors des activités qui lui sont proposées, et aussi en lui permettant de proposer lui-même des idées de jeux ou d'activités ;
- **Stimuler la créativité**, développer le sens artistique des enfants en leur proposant des activités manuelles telles que la peinture, le bricolage, le dessin...
- Promouvoir l'**intégration sociale** de l'enfant tout en respectant les différences physiques, culturelles et sociales de chacun par le sport, le jeu et l'art manuel ;
- **Respect de l'environnement** : tri des poubelles, utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, matériel de récupération...
- Faciliter et consolider la **vie familiale**, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants que ceux-ci soient accueillis pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
-

Activités

L'équipe d'encadrement est soucieuse de respecter le rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits.

Lors des périodes d'accueil, les enfants ont le **choix** de participer ou non aux activités. Les enfants ne désirant pas prendre part à l'activité s'occupent librement (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...). Nous sommes convaincus de l'importance de laisser à l'enfant la possibilité de se reposer, de rêver, d'avoir un moment de temps libre, surtout après l'école.

Afin de rendre l'accueil plus actif, les activités proposées seront surtout ludiques ou éducatives.

En cas de beau temps, les activités de plein air sont privilégiées.

L'accueil se veut donc actif et non une simple « surveillance » des enfants. Nous ne voulons pas que l'accueil soit un parking pour enfants.

Les jeux et les activités sont adaptés à l'âge et aux possibilités des enfants. Les activités ne constituent qu'un canevas et s'adaptent tout naturellement aux circonstances, aux attentes et aux désirs. Dans la mesure du possible, nous sommes attentifs à demander l'avis aux enfants dans l'organisation des activités au sein de l'accueil.

Les enfants peuvent y grandir en conjuguant plaisir et initiative, exploration et relation.

Les moments de pure détente ne sont pas oubliés.

Une « **aide aux devoirs** » est proposée aux enfants qui sont inscrits à l'accueil extrascolaire et qui souhaitent faire leurs devoirs.

Attention, il ne s'agit pas d'une école de devoirs. Celle-ci est encadrée par un enseignant. En aucun cas, il ne peut se substituer au rôle des parents. Le contrôle parental reste de mise sur la bonne réalisation des devoirs de leurs enfants. D'ailleurs, les enfants n'ont qu'un temps délimité pour faire ou commencer leurs devoirs !! Par ailleurs, si un enfant n'a pas la volonté de réaliser ses devoirs à ce moment-là, l'enfant sera redirigé vers l'accueil extrascolaire.

Accueil du mercredi après-midi :

Les enfants sont pris en charge par les accueillant(e)s dès la fin des cours.

Les enfants de Membach inscrits sont véhiculés sur le site de l'accueil de Baelen.

Les enfants mangent leur casse-croûte ensemble à l'arrivée au local. Ensuite, une période de jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs) est proposée. Attention, pas de repas chaud !

Les activités dirigées se déroulent de **13h30 à 15h30**. Le programme varie chaque semaine : jeux, peinture, coloriages, bricolages, promenades, excursions, sports...

L'accueil de l'enfant

Les accueillant(e)s ont des horaires fixes, que ce soit pour les accueils du soir ou du mercredi après-midi, afin de sécuriser un maximum les enfants.

Ils connaissent ainsi le lieu et l'équipe d'accueillant(e)s qu'ils retrouvent tous les jours ou tous les mercredis. De cette manière, un lien se crée entre l'accueillant(e) et l'enfant mais aussi entre l'accueillant(e) et les parents qui nous confient leur enfant en toute confiance.

Les échanges se trouvent facilités et l'enfant est apaisé, en confiance et rassuré.

L'accueil des parents

Il y a une permanence dans le lieu d'accueil lors de la permanence « inscriptions » de l'école (fin août). Prise de contact entre l'enfant, ses parents et la responsable de projet, visite des locaux et demande de renseignements. Pour les enfants qui rentrent dans le courant de l'année scolaire, possibilité de rencontrer la responsable de projet lors d'un rendez-vous.

Accueillir l'enfant est primordial mais prendre le temps d'accueillir les parents l'est tout autant. Si les parents de l'enfant sont en confiance, l'enfant ne s'en sentira que mieux, plus serein... Le temps consacré, même s'il est court, prouve aux parents l'envie de bien accueillir l'enfant. De même si l'enfant perçoit la relation créée entre ses parents et le milieu d'accueil, si une véritable relation de confiance s'installe, l'enfant se sentira protégé, en confiance.

Le Pouvoir Organisateur de l'accueil, la responsable de projet et l'accueillant(e) sont attentifs à vos attentes, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous essayerons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités et de nos moyens mis à notre disposition.

Lors du départ de l'accueil, laissez le temps à votre enfant de terminer son activité et de ranger. Vous aurez ainsi le temps de communiquer avec son accueillant(e), d'avoir un retour sur la journée de l'enfant ou de clarifier certains événements passés durant la journée.

Matériel mis à disposition

Dans chaque école, les accueillant(e)s bénéficient de matériel mis à leur disposition par la commune, par l'école. Ils mettent ce matériel à disposition des enfants et mettent en route des activités telles que coloriage, jeux de société, jeux de construction, jeux d'animation.

Au fur et à mesure des départs, les enfants rangent le matériel utilisé avec l'accueillant(e). Celui – ci veille au respect du matériel mis à disposition.

Le matériel mis à disposition des enfants est adapté aux différents niveaux, aux normes de sécurité ainsi qu'aux rythmes et aux besoins des enfants. Il est essentiel que ces jeux puissent épanouir l'enfant et non pas le stresser.

La vie en groupe

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fera preuve de savoir-vivre et de respect vis-à-vis de ses camarades et des accueillant(e)s.

Une charte rédigée avec les enfants et affichée dans le local sera la garante du respect des règles élémentaires de vie en communauté. En cas de non-respect de l'une de ces règles, les accueillant(e)s peuvent ainsi demander à l'enfant de retourner le lire et de s'en imprégner.

Les règles de vie amènent à un sentiment de sécurité pour l'enfant. Il est rassuré. Il sait ce qu'il peut ou ne peut pas faire. Les règles sont claires, précises et expliquées aux enfants.

Il est toutefois utile de faire un rappel de temps en temps.

Voici quelques exemples de règles de vie :

- être poli envers l'adulte et les autres enfants
- pas de violence
- pas de téléphone portable ou autres consoles de jeux
- ne pas abîmer le matériel
- jouer dans les espaces autorisés
- ranger et respecter le matériel utilisé
- ne pas quitter le milieu d'accueil sans en avertir les accueillantes
- etc.

Grâce à ces quelques règles, l'enfant apprend la vie en communauté et le respect des autres. Il apprend également la tolérance.

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ; ou porte atteinte aux autres ; ou encore détruit le matériel ; ou ne respecte pas les règles de vie en groupe... il sera d'abord interpellé par l'accueillant(e). Celui-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions. S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement. Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.